

Envoyé en préfecture le 21/08/2026

Reçu en préfecture le 21/08/2026

Publié le 21/08/2026

ID : 039-243900420-20260209-2026_33-BF



Présents

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 février 2026

Date de convocation
27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 09 février à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ecleux au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Délibération portant approbation du compte financier unique 2025 - Budget Ordures ménagères N°33/2026

Nombre de membres

40

Présents

36

Représentés

2

Excusés

3

Votants

38

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Naudeix, Rose, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés MM. Truchot (procuration à Mme Sermier), Koehren, Théry (procuration à M. Della Santa).

Absents Mme Faivre.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°188/2019 du 12 novembre 2019 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission finances du 14 janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget ordures ménagères pour l'année 2025 de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Vu le Compte Financier Unique de la Communauté de communes du Val d'Amour,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	788 242,60	788 242,60
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	791 451,06	791 451,06
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	831 000,00	831 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	807 664,21	807 664,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-16 213,15	-16 213,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	54 757,40	54 757,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	38 544,25	38 544,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	38 544,25	38 544,25

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et 1 abstention (le Président n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget ordures ménagères de la Communauté de communes du Val d'Amour,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

